

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
SESSION 2026**

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'animateur principal de 2^e classe par voie de promotion interne, en date du 6 février 2026 déposé en Préfecture le même jour.

Considérant que les candidatures ont été reçues au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or jusqu'au 23/04/2026 minuit, cachet de la Poste faisant foi.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Au titre de l'année 2026, sont admis à se présenter à l'examen professionnel d'animateur principal de 2^e classe, par voie de promotion interne, **21 candidats**.

La liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Madame la Préfète de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 29.07.2026
Pour la Présidente et par délégation
Le 3^e Vice-Président
Patrice ESPINOSA

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR EXAMEN ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE P.I.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20260729-CONC_EXP1709_9-AR

SESSION 2026

ARNAUD	Julie	02/04/1982	2 bis rue de la glaciere		21760 LAMARCHE-SUR-SAONE
BOURGEOIN	Jerome	05/06/1985	12 impasse paul chevillot		21220 SAINT-PHILIBERT
BOWDEN-BERTRAND	Mathieu	11/02/1984	222 route de Villefranche		01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
CHAKIRA	Cheikh	29/03/1987	5 IMPASSE DE LA VIGNE DE SAULE		71100 SAINT REMY
COINTET	Muriel	23/07/1968	39 Rue Sambin	RDC	21000 DIJON
DALDOSS	Aurélié	24/09/1990	24 rue Henri Rabaud		21000 DIJON
DALDOSS	Valentin	25/10/1983	24 rue Henri RABAUD		21000 DIJON
DEPESME	Charline	06/08/1986	222 Les Etangs de Beon		45210 BAZOCHES SUR LE BETZ
DUMONT	Yannick	11/03/1984	63 rue Le Champ Vert		71160 LA MOTTE-SAINT-JEAN
DURGET	Pauline	16/07/1989	5 Rue des Alouettes		71370 ST GERMAIN DU PLAIN
FARON	Edwige	02/01/1975	395 Route de Mirecourt		88260 BONVILLET
FRELET	Maryline	23/02/1981	9 rue des Combes		21121 VAL-SUZON
GRILLOT	Amandine	03/03/1982	1a allée des Alouettes		21310 BELLENEUVE
JEANNIN	Charlotte	21/03/1986	21 rue de la largue		68210 DANNEMARIE
PERIN	Jennifer	26/02/1982	13 RUE CHARLES PREVOST		08000 VILLERS SEMEUSE
PIELLARD	Sylvie	16/05/1978	8A rue de fer		21130 TILLENAY
POULET	François	17/09/1992	14, rue Principale		68210 TRAUBACH-LE-HAUT
ROMAIN	Carole	12/02/1973	17 avenue Jules Ferry		03100 MONTLUCON

SCHERER	Aurélie	28/03/1984	12 RUE DE RIXHEIM
VACCA	Sonia	02/02/1974	6 rue d'Anjou
VEY	Stacy	29/07/1991	30 GRANDE RUE

68300 SAINT-LOUIS

68180 HORBOURG WIHR

89510 PASSY

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20260729-CONC_EXP1709_9-AR



Nombre de candidats : 21

Fait à DIJON, le 29.07.2026
Pour la Présidente et par délégation
Le 3^e Vice-Président
Patrice ESPINOSA